

Question orale de M. Wyngaard : Devenir du dépôt communal sis à l'angle Saint-Job/Papenkasteel.

M. Wyngaard rappelle que le sort du dépôt communal sis à l'angle de la rue Papenkasteel et de la chaussée de Saint-Job a déjà fait l'objet de débats au sein du Conseil communal. Ceux-ci portaient autant sur l'éventuelle vente du terrain que sur la remise à ciel ouvert et la restauration du Geleytsbeek (et donc sur les mesures visant à prévenir les inondations dans la vallée de Saint-Job).

Dans le cas où le Collège envisagerait toujours la mise en vente de ce site, quels sont les délais prévus et les conditions requises (notamment pour la remise à ciel ouvert et la mise en valeur du Geleytsbeek) ? Où les services et matériaux seraient-ils déplacés ?

Dans le cas contraire, quelles sont les causes justifiant un refus de libération et de mise en vente de ce site de la part du Collège ?

M. l'Echevin Cools répond qu'en raison d'un phénomène naturel d'érosion, le tracé effectif du ruisseau a évolué et ne correspond plus à celui qui est mentionné dans les plans, y compris les plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) toujours en vigueur. La commune va donc de toute façon se réserver une bande du terrain, de manière à assurer des berges convenables pour le ruisseau. M. l'Echevin Cools précise qu'un projet de réaménagement de cette partie du site est à l'étude et qu'une demande de subsides a été introduite pour en garantir le financement.

Par ailleurs, le Collège n'a pas encore pris de décision pour le reste de la parcelle, quoique sa vente ait été plusieurs fois évoquée. Selon le PPAS n° 10bis, le dépôt actuel peut être maintenu mais si sa suppression est décidée, le terrain est censé faire l'objet d'une réaffectation visant à la construction de logements.

Cependant, en cas de fermeture du dépôt actuel, il faut non seulement trouver un autre site pour en installer un nouveau mais aussi procéder à la dépollution des sols, qui ont été altérés par le sel.

En quête de nouveaux sites pour les entrepôts depuis quelques années, le service des Propriétés communales n'a jusqu'à présent trouvé aucun endroit satisfaisant, en dépit du fait qu'il a poussé ses investigations au-delà d'Uccle, sur les territoires des communes de Forest et d'Anderlecht.

Vu que la commune dépense plus de 150.000 € en frais de location (87.300 € pour les 1.440 m² affectés au stockage du sel de déneigement et 67.000 € pour les autres dépôts), il serait utile de trouver un autre site pouvant répondre à cet objectif. Dans le cas où cette recherche serait couronnée de succès, le terrain actuel pourrait être vendu, à l'exception de la partie nécessaire au bon agencement du ruisseau. Dans le cas où cette recherche s'avérerait infructueuse, certaines activités de dépôt pourraient être maintenues sur le terrain actuel.

Le Collège prendra une décision définitive lorsque la phase d'étude sera achevée.